

#17

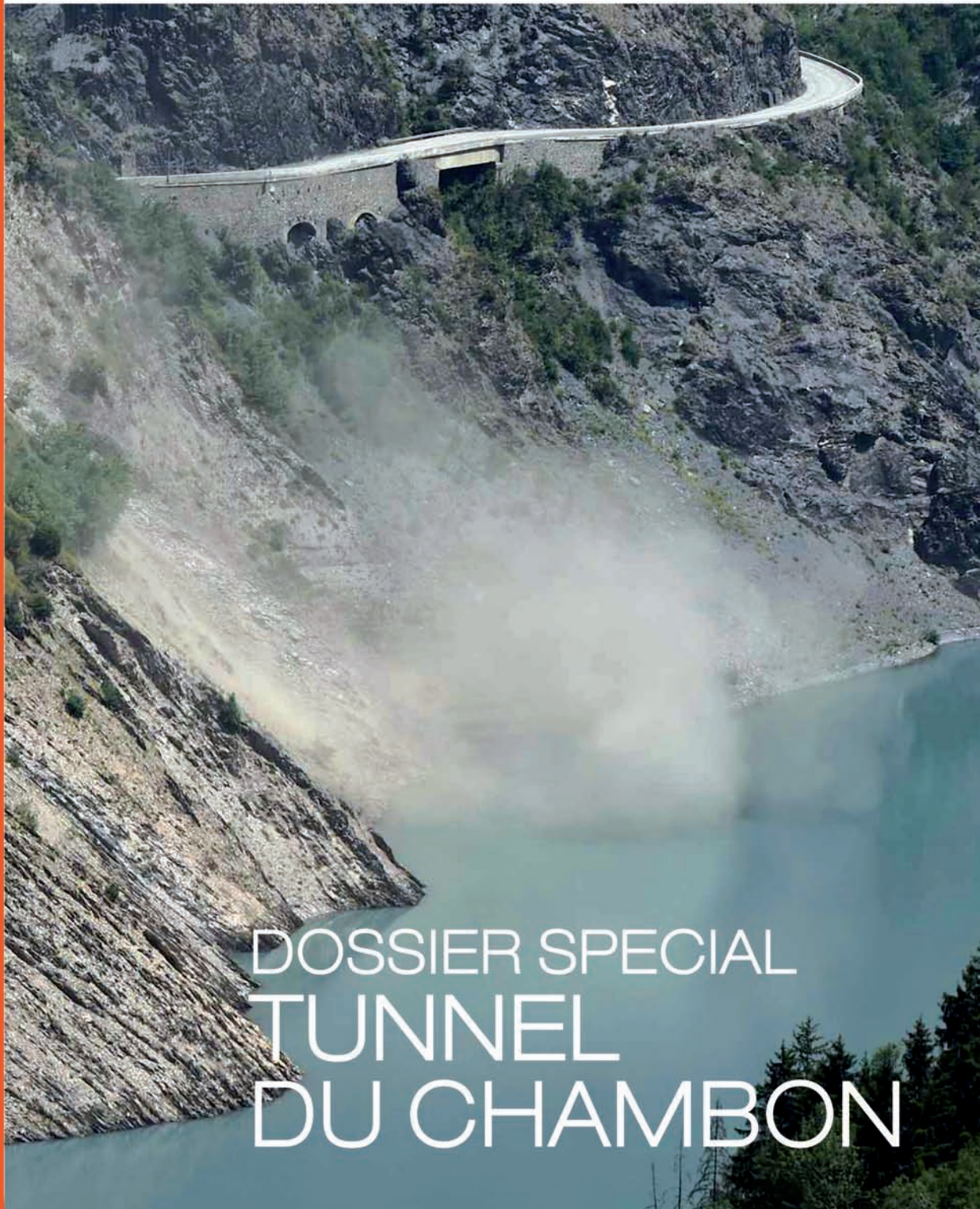
NOV.  
2015



# COCEB

infos

Briançon • Cervières • La Grave • Le Monétier-les-Bains • Montgenèvre • Névache • Puy-Saint-André  
Puy-Saint-Pierre • Saint-Chaffrey • La Salle-les-Alpes • Val-des-Prés • Villard d'Arène • Villard-Saint-Pancrace



DOSSIER SPECIAL  
TUNNEL  
DU CHAMBON



SPÉCIAL  
Chambon



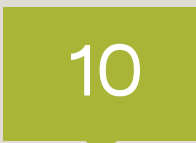
Nouveautés  
de La Collectivité



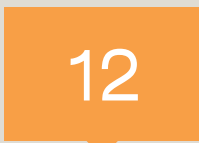
STEP Névache



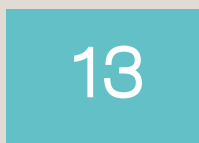
SCOT



Les sites  
remarquables  
du territoire



Urbanisme



Social

## SERVICES PUBLICS

communautaires

[www.ccbrianconnais.fr](http://www.ccbrianconnais.fr)

CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT  
INTERCOMMUNAL DU BRIANÇONNAIS  
04 92 21 00 68  
conservatoire@ccbrianconnais.fr  
35, rue Pasteur  
05100 Briançon

ATELIER INTERCOMMUNAL  
DES BEAUX-ARTS  
Les Cordeliers  
1, rue Aspirant Jan  
05100 Briançon  
04 92 21 53 12 (tél/fax)  
beaux.arts@ccbrianconnais.fr

ACCUEIL PETITE ENFANCE  
04 92 44 06 31  
Les Cordeliers  
1, rue Aspirant Jan  
05100 Briançon  
petiteenfance@ccbrianconnais.fr

FOYER SOLIDARITÉ  
Hébergement d'urgence  
av. Jean Moulin  
05100 Briançon  
04 92 24 80 37  
sips@ccbrianconnais.fr

ALTIPOLIS  
PÉPINIÈRE ET HOTEL D'ENTREPRISES  
2 rue du Commandant Barbot  
05100 Briançon  
04 92 24 27 20  
altipolis@ccbrianconnais.fr

SERVICE INTERCOMMUNAL  
DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE  
04 92 20 58 88  
sips@ccbrianconnais.fr  
HLM Les Cros – Bâtiment F1  
av. René Froger  
05100 Briançon

FOURRIÈRE ANIMALE  
04 92 21 35 97  
Les Cordeliers  
1, rue Aspirant Jan  
05105 Briançon Cedex  
c.garcia@ccbrianconnais.fr

FOURRIÈRE AUTOMOBILE  
Rue du Clot Jouffrey  
05330 Saint-Chaffrey  
r.aveniere@ccbrianconnais.fr

RÉGIE OM  
ZA Pont La Lame - RN 94  
05100 Puy Saint André  
04 92 54 52 52  
regieom@ccbrianconnais.fr

MAISON ET RÉSIDENCE DES SAISONNIERS  
DU BRIANÇONNAIS  
Résidence Le Pin Cembro  
Chemin Fanton - 05100 Briançon  
04 92 24 70 80  
saisonniers@ccbrianconnais.fr

Directeurs de publication :  
Alain Fardella et Guy Hermitte  
Comité de Pilotage : Philippe Stockli / Sophie  
Fabrello / Jérôme Salmon / Maquette : Esquiss /  
Crédits photos : Service Communication CCB  
Impression : Imprimerie des 2 Ponts  
Dépôt légal à parution - ISSN : 2107-4151  
Imprimé à 12 800 exemplaires.

# TRIBUNE



Plus de cinq mois que la RD 1091 est fermée à la circulation. Comme un couperet, pour les populations de part et d'autre du Chambon, le temps s'est arrêté.



Mais de quel temps parlons-nous ?

Du temps géologique ? Celui pour lequel l'humanité ne compte pas... Glissera, glissera pas ? Dans un jour, six mois, dix ans, quelques siècles ? Ce temps-là nous échappe.

Du temps administratif ? Celui des normes, des études, des contre-études, des analyses, des évaluations, des collèges d'experts, celui des marchés publics, du principe de précaution... Le temps des réunions, des prises difficiles de décision et de dilution des responsabilités.

Du temps ressenti ? Celui de la souffrance morale, physique ou économique des populations de l'Oisans et du Briançonnais. Là, chaque heure, chaque jour sont vécus comme une éternité, un cauchemar qui doit s'arrêter...vite!

Puis, vint le temps de la solidarité : L'État, la Région PACA et Rhône Alpes, les Départements, la Communauté de communes du Briançonnais, les Communes, les Chambres Consulaires ont apporté, chacun dans leur domaine de compétences, leurs soutiens bienvenus. Pour autant, ces aides palliatives ne pourront pas se substituer à l'activité économique nécessaire ou espérée, ni effacer la fatigue accumulée.

Nous avons été aussi profondément touchés par les marques de sympathie et la mobilisation des uns et des autres, de part et d'autre du Col. Qu'ils soient ici tous remerciés.

L'hiver approche. La route sur la rive opposée au tunnel sera prête dans quelques jours. Mais, son calibrage ne permettra pas d'absorber le trafic habituel Grenoble-Briançon par le col du Lautaret. Néanmoins, cet itinéraire de secours permettra aux communes de la Haute Romanche enfin de respirer.

Jean-Pierre Sevrez, Maire de La Grave  
Olivier Fons, Maire de Villard d'Arène

## SPECIAL CHAMBON LES GRANDES DATES

**10 AVRIL** À 14h45, l'entrée dans le tunnel du Chambon est interdite. Les services techniques du Département ont noté que des parties de la voûte du tunnel étaient tombées sur la chaussée. On parla alors d'une "altération de la voûte" et d'un "danger imminent". Le Conseil Départemental de l'Isère annonce que les travaux prévus au début de l'été, qui devaient coûter 280 000 euros, vont être avancés et adaptés. Une liaison par bateau est mise en place quelques jours plus tard entre La Grave et Mont-de-Lans.

**29 MAI** Le glissement de terrain s'accroît et la masse estimée à 400 000 m<sup>3</sup> avance désormais d'un centimètre par jour. On parle alors d'une dizaine de jours supplémentaires de travaux pour arriver au 20 juillet. Le Ministère de la Défense est alerté par un télégramme officiel.

**20 JUIN** La masse de roche avance désormais de 10 centimètres par jour. Le conseil départemental de l'Isère vote 1,5 million d'euros pour les travaux du tunnel et 5 millions d'euros pour la réalisation d'un itinéraire sur l'autre côté du lac du Chambon.

**26 JUIN** Les organisateurs du Tour de France annoncent que le tracé de l'avant-dernière étape de la course, qui devait passer par le tunnel du Chambon, est modifié.

**2 JUILLET** Ce sont désormais 800 000 m<sup>3</sup> de roche qui avancent de 60 cm par jour. Un effondrement brutal est prévu entre le 3 et 5 juillet. L'effondrement brutal attendu n'aura pas lieu. Les géologues parlent désormais d'un glissement progressif.

**9 JUILLET** Mis en place d'un tarif préférentiel pour le Tunnel du Fréjus pour les habitants du Briançonnais (10,26€) et les touristes et autres habitants du département (17,65 €) au lieu de (43,50€).

**24 JUILLET** Voyage officiel du Premier Ministre Manuel Valls.

**1<sup>ER</sup> JUILLET** Arrêté de catastrophe naturelle publié pour les communes de Villar d'Arène, La Grave et le Monétier les Bains.

**12 AOUT** Tunnel de Fréjus : Un tarif préférentiel à 13,85€ a été obtenu par les élus pour les artisans équipés d'un véhicule classe 2.

**2 SEPT.** Le Conseil Départemental de l'Isère valide le percement d'un tunnel de dérivation.

**14 OCT.** Dernier tir de mine qui relie la route secondaire entre l'Isère et les Hautes-Alpes.

**24 NOV.** Ouverture de la route de secours à 16h.

## RETOUR SUR LA VENUE DU PREMIER MINISTRE **MANUEL VALLS** À LA GRAVE

Le 24 juillet 2015, le Premier Ministre Manuel Valls s'est rendu à la Grave, afin de rencontrer les élus locaux et la population subissant depuis plus de 100 jours la catastrophe du Tunnel du Chambon.

Pour cette réunion de crise Manuel Valls était entouré de 2 secrétaires d'État, Alain Vidalies aux Transports et André Vallini à la Réforme Territoriale. Tous les élus du territoire étaient présents ainsi que le Préfet des Hautes Alpes Pierre Besnard, la Sous-préfète Isabelle Sendrané, le Président de la Région PACA Michel Vauzelle, les Députés Joël Giraud et Christophe Castaner, la Sénatrice Patricia Morhet-Richaud, le Président du Conseil Départemental Jean-Marie Bernard et les Chambres Consulaires. Étaient également conviés, les représentants de la population au travers du Collectif Chambon et des Enseignes de Villar d'Arène.



Tour à tour les élus et les représentants de la population ont pris la parole. Jean-Pierre Sevrez, Maire de la Grave, a évoqué le désarroi de la population sur le plan économique avec une perte de fréquentation d'environ 90%, familiale avec le départ de plusieurs ménages et médicale avec l'hospitalisation de certains habitants. Alain Fardella Président de la CCB a attiré l'attention du Premier Ministre sur

le problème d'accès au tunnel du Fréjus pour les poids lourds et les transports en commun, qui ne disposent pas d'un tarif préférentiel tel qu'accordé aux véhicules légers depuis quelques semaines. Les membres du collectif Chambon et la Présidente des Enseignes de Villar d'Arène ont à leur tour fait part de leurs craintes et de leur désespoir au Premier Ministre.

Le Premier Ministre a alors répondu « *Je ne laisserai pas tomber le territoire, même si le temps qui passe va peser lourd* ».

Il a ensuite évoqué un certain nombre de mesures :

Aides économiques aux entreprises avec le déblocage immédiat d'une enveloppe allant de 200 000 à 400 000 euros + si nécessaire une exonération de charges fiscales et sociales pendant la période du blocage.

### Aides provisoires mises en place

l'ouverture de classes supplémentaires dans les collèges de Briançon si besoin, le financement du pont aérien par hélicoptère, des navettes

lacustres pour le transport des piétons. La participation de l'État aux travaux sur le tunnel du Chambon ainsi que pour la création d'un itinéraire bis. Le déclenchement de l'état de catastrophe naturelle en Conseil des Ministres le 31 juillet prochain, si cela n'engendre pas de contentieux avec les assurances.

La CCb a exempté les entreprises de la redevance spéciale et de la facturation en déchetterie.

Après la réunion, Manuels Valls a remonté l'artère principale du village à la rencontre de la population.



## ET MAINTENANT LES ENGAGEMENTS TENUS

- > Reconnaissance de catastrophe naturelle pour 3 communes début août La Grave, Villar d'Arène et Le Monétier les Bains
- > Ouverture de classes supplémentaires pour accueillir les élèves de la Haute Romanche dans les collèges de Briançon les Garcins et Vauban
- > Mise en place d'un tarif spécifique pour les artisans possédant des véhicules de classe 2 demandé par les élus (tarif de 13,85€ TTC).
- > Construction de l'itinéraire bis à double sens qui sera livré à l'automne 2015
- > Arrivée des aides aux entreprises début septembre + de 60 entreprises ont bénéficié de ses aides pour un montant de plus d'1 M€
- > Reprise et amélioration des navettes lacustres

## OUVERTURE DE LA ROUTE DE SECOURS

**24 NOV. 16:00**

La route de secours, aménagée par le Département de l'Isère, a ouvert conformément au planning prévisionnel.

Le dernier minage de l'éperon rocheux qui s'est déroulé le 14 octobre et a permis de relier les tronçons est et ouest de la route de secours qui contourne le lac sur la rive nord du lac du Chambon.

D'une longueur de 5,3 km, cette route réalisée en moins de quatre mois aura une largeur de 5,5 mètres (permettant ainsi le croisement de deux véhicules) à l'exception de deux sections de 200 et 400 m où la circulation se fera en alternance.

Cette route de secours devrait absorber 90 % du trafic de la Haute Romanche (soit 1500 véhicules/jours) hors les week-ends touristiques et les vacances.

**Durant ces périodes, les touristes et les vacanciers seront invités à prendre un itinéraire de contournement par Fréjus ou Gap.**

Le coût de l'aménagement de cette route sera au final de 6,69 M€, en raison de la pose de l'enrobé et de l'élargissement de son gabarit.



Construction de l'itinéraire bis

NOUVEAU TUNNEL  
LE CONSEIL  
DÉPARTEMENTAL  
DE L'ISERE  
À LA MANŒUVRE

COÛT  
ESTIMÉ ENTRE  
**20  
& 25 M€**



Pour rétablir durablement la RD 1091, le Département de l'Isère avance sur la réalisation d'un tunnel de dérivation (500 mètres), partant du milieu du tunnel existant côté Bourg d'Oisans pour se raccorder après le petit tunnel du Chambon côté La Grave.

Cette solution a été expertisée et validée par les services de l'Etat. Il évitera la zone de glissement et contournera le petit tunnel du Chambon, qui subit des désordres structurels importants. D'un gabarit similaire au tunnel actuel, il permettra le croisement de deux poids lourds. L'objectif est d'ouvrir ce nouveau tunnel à la circulation partiellement pour la saison 2016/2017. L'ouverture définitive aura lieu en déc. 2017.



## RENCONTRE AVEC

**PATRICK  
FÈGE**

CHEF  
D'ENTREPRISE  
DE LA SOCIÉTÉ  
STGM  
A LA GRAVE



Depuis 6 mois, vous subissez de plein fouet la fermeture de la RD 1091 pour cause de désordre au niveau du tunnel du Chambon. Quelles sont les conséquences pour votre entreprise ?

*Au prix de gros efforts, je maintiens mon chiffre d'affaires au même niveau que l'an dernier, mais ce qui explose ce sont les frais généraux dus essentiellement aux trajets plus longs pour les employés qui se rendent sur leur lieu de travail que ce soit par bateau, hélicoptère voire même à pied durant la période estivale. La durée de ces trajets engendre automatiquement des heures supplémentaires.*

*Le transport des matériaux sur site est également un poste qui pèse fortement sur l'augmentation des frais généraux. Là où il nous fallait 1 heure pour aller sur un chantier aux Deux-Alpes, il nous faut aujourd'hui près de 6 heures. Faites le compte...*

*Heureusement les collectivités nous ont trouvé des zones de dépôt ouvertes afin que nous puissions stocker notre matériel pour la durée du chantier. Cette situation engendre une augmentation moyenne de 500€ de frais par jour ce qui représente en 6 mois 60 000 euros pour un chiffre d'affaires annuel de 2,4 millions HT soit environ 5%.*

Lors de la visite du 1er Ministre Manuel Valls au mois de juillet à la Grave, plusieurs dispositifs d'indemnisations devaient être mis rapidement en place. Qu'en est-il, quelles aides avez-vous perçues ?

*A ce jour je n'ai rien touché, j'ai simplement reçu un courrier m'indiquant que j'allais percevoir 2 000 euros dans le cadre du fonds de soutien géré par la CCI et alimenté par le conseil départemental et la Région. Sinon au niveau des allègements de charges rien à l'horizon et je ne me vois pas aller quêmander à l'URSSAF.*

Etes-vous en colère ?

*Non, mais j'en veux aux politiques, aux médias et aux géologues qui ont à mon avis surdimensionné la situation. Tout devait s'écrouler et rien ne s'est passé. Tout a été dit et son contraire. Il est difficile maintenant de revenir en arrière.*

*Mais, je crois que le plus important aujourd'hui c'est que cette route soit opérationnelle le plus rapidement possible pour permettre notamment aux touristes de revenir chez nous et par conséquent relancer notre économie locale qui est en grande souffrance.*

## NOUVEAUTÉS CCB

### reLOOKING DU LOGO



avant



après

Créé il y a près de 10 ans le logo de la CCB vient de subir un léger lifting. Ce choix s'est imposé naturellement. En effet avec l'explosion de l'internet et de la communication digitale, l'ancien logo donnait une image un peu trop figée de la collectivité de par sa compacité, ses couleurs marquées et la graisse de sa typographie.

Toutefois, il était important de garder l'identité de notre collectivité. C'est pourquoi le choix a été fait de lui faire subir uniquement un relaunching.

Ce lifting (couleurs plus douces, utilisation d'une typographie scripte plus fine) permet de donner une image plus moderne et plus dynamique de la collectivité, qui doit avancer avec son temps.

#### Un déploiement progressif

Le logo relifté sera déployé progressivement sur les plaquettes, les documents administratifs, les bâtiments et les véhicules de la collectivité.

Coût du logo : 480 € TTC

### Le Paiement dématérialisé

La Communauté de Communes du Briançonnais a mis en place 2 nouveaux moyens de paiements à la disposition de la population.



#### > Le paiement en ligne

Vous pouvez désormais régler directement vos titres de recettes via le site internet de la CCB en vous rendant sur le lien ci-dessous dans la rubrique Focus

<http://www.ccbrianconnais.fr/home.html>



#### > Depuis le 15 octobre le paiement par carte bancaire est opérationnel au sein de 4 structures de la CCB

- La crèche de la Guisane à St Chaffrey
- La crèche des P'tites Boucles à Briançon
- La Résidence des Travailleurs Saisonniers
- Le Conservatoire du Briançonnais

Ce service de paiement par carte bancaire offre aux administrés une possibilité supplémentaire de régler leurs factures. Pour la collectivité, c'est la garantie d'une gestion plus sereine.

Les autres moyens de paiement numéraire et par chèque restent toutefois opérationnels.

### Inauguration du nouveau local mutualisé des syndicats



Suite à la création de deux sections syndicales, au sein de la Communauté de Communes du Briançonnais, la Confédération Française Du Travail (CFDT) et le Syndicat Autonome de la Fonction Publique Territoriale (SAFPT), la collectivité et la ville de Briançon se sont rapprochées, afin de proposer un local syndical mutualisé dans l'ancienne Mairie. Ainsi la CFDT et le SAFPT rejoignent les syndicats de la ville.

Guy Hermitte 1<sup>er</sup> Vice-président de la CCB et Gérard Fromm Maire de Briançon ont remis mercredi 16 septembre 2015 les clés du local aux deux nouvelles sections. Pour l'occasion les syndicats de la ville se sont joints à la manifestation pour souhaiter la bienvenue à leurs nouveaux homologues.

### Les travaux d'aménagement de La crèche Durance vont débiter prochainement



La réception des locaux bruts et la remise des clés de la crèche Durance se sont déroulées mi-octobre 2015. Les travaux d'aménagement intérieur vont pouvoir débiter rapidement puisque dès cet été, la Communauté de Communes du Briançonnais a lancé les marchés, qui sont actuellement en cours d'analyse.

Rappelons que la crèche fait partie d'un ensemble immobilier comprenant des logements sociaux, seniors et un local commercial. La superficie de la crèche est de 233,36 m<sup>2</sup>. Elle dispose d'une terrasse couverte composée de dalles sur plots d'environ 24 m<sup>2</sup>, ainsi qu'une partie engazonnée de 80 m<sup>2</sup>. Sa capacité est de 18 berceaux. Son ouverture est prévue en septembre 2016 et complètera ainsi l'offre d'accueil des jeunes enfants.

# STEP DE NEVACHE

La commune de Névache disposait d'une station d'épuration d'une capacité de 1 000 Equivalents-Habitants (EH), réalisée en 1991. Ce dispositif étant devenu insuffisant, il a été prévu lors de la signature du contrat Patrimoine et Rivières avec Suez (anciennement SEERC) de rebâtir une nouvelle station d'épuration sur le même site du Roubion.

Dans le cadre du projet de construction de la station, la solution technique retenue est celle qui est apparue comme la plus adaptée aux contraintes d'exploitation, à savoir la filière physico-chimique, qui se décompose en plusieurs étapes :



Photomontage de la future STEP



Réunion de chantier



## 7 ETAPES

### 1 • Prétraitements

Mise en place d'un tamisage automatique avec compactage, Mise en place d'un dégrilleur de secours.

### 2 • Traitement primaire

Possibilité d'utiliser le décanteur existant – digesteur pour décantation des boues primaires en amont des disques biologiques.

### 3 • Traitement des boues

Réhabilitation du décanteur existant – digesteur pour la minéralisation des boues secondaires.

### 4 • Traitement biologique

Réalisation du bassin tampon, Mise en place de 2 files de traitement biologique par disques.

### 5 • Séparation des eaux traitées et des boues

Réalisation d'un clarificateur type cylindro-conique raclé.

### 6 • Poste de recirculation des boues :

Mise en place des groupes de pompes.

### 7 • Auto surveillance

Mise en place d'une mesure de débit et d'un préleveur en entrée de station d'épuration, Mise en place d'un canal de comptage et d'un préleveur pour les eaux traitées.



LE COÛT DE LA STEP EST DE

2,2 M€

SUBVENTIONS  
AGENCE DE  
L'EAU ENVIRON  
400 000 €

Les travaux de réhabilitation de la station d'épuration de la commune de Névache permettront de préserver l'intégrité de la vallée de la Clarée.

La livraison est prévue pour l'été 2016.



Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme qui détermine, à l'échelle de plusieurs communes un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements commerciaux, dans un environnement préservé et valorisé. Il a été instauré par la loi SRU du 13 décembre 2000.

## Le SCOT se décompose en 3 Phases :

**Diagnostic PADD**  
 (projet d'aménagement et de développement durables)  
**DOO**  
 (document d'orientations et d'objectifs).

### Phase 1

JANV.  
2014

Lancement du Diagnostic. Le diagnostic est un état des lieux du territoire qui détermine les atouts et les faiblesses du territoire notamment en termes d'aménagement de transports, d'environnement et d'habitat.

### Phase 2

OCT.  
2014

Lancement du PADD. Le PADD fixe ainsi la stratégie de développement du territoire et les grands objectifs du SCoT au niveau des politiques publiques en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacements,... Il constitue l'aboutissement de la phase prospective. Bien qu'il soit un projet avant tout politique, la population a été associée à l'élaboration du PADD dans le cadre de la concertation participative et citoyenne voulue par la CCB

## PRÉSENTATION DU PADD

Après la phase préalable de diagnostic et d'Etat Initial de l'Environnement, les élus du Briançonnais ont défini un projet politique, appelé Projet d'Aménagement et de Développement Durables. Pouvant s'identifier à la stratégie du territoire en matière d'urbanisme durable, Le PADD du SCoT du Briançonnais est exemplaire en matière d'Approche Environnementale de l'Urbanisme® et manifeste la volonté des 13 communes de se fédérer autour d'un projet ambitieux conciliant développement du territoire et pérennisation du cadre de vie.

Le PADD a été présenté lors du Conseil Communautaire du 7 juillet 2015.

## Le PADD fixe 4 axes



D'ici 2030, le Briançonnais entend développer l'économie locale à travers le tourisme (qui reste le premier moteur de croissance économique), les énergies renouvelables, l'économie de la santé, l'agriculture, la sylviculture, le BTP, le commerce et l'artisanat..

- > Le Briançonnais inscrit dans la compétitivité économique,
- > La complémentarité économique - une tradition alpine,
- > Un binôme gagnant - agriculture de proximité et ressources forestières à exploiter.



**L'économie diversifiée du Briançonnais**  
 tourisme, santé, commerce, artisanat, agriculture...



Dans ce deuxième axe, le Briançonnais affirme sa volonté de soutenir la croissance de l'agglomération par des projets urbains ambitieux et la création de pôles urbains structurants dotés d'une offre de transport public étendue pour chaque vallée du Briançonnais. Il entend aussi renouer avec la croissance démographique.

- > La solidarité territoriale – clé de l'équilibre,
- > L'engagement pour l'accès au logement,
- > Se déplacer plus facilement.



**Réunir le Briançonnais**  
 autour de ses complémentarités



### 3

Préservation et entretien des espaces agricoles, mise en valeur du patrimoine naturel, protection de la trame verte et bleue, cœur de biodiversité, et promotion d'un développement du territoire respectueux des ressources par la diversification de la production d'énergie renouvelable, tels sont les objectifs de ce troisième axe

- > Une nature attractive à ménager, un cadre de vie à valoriser,
- > Le Briançonnais un territoire d'excellence environnementale.



**L'excellence  
environnementale  
comme ambition  
du développement**

### 4

L'engagement dans la cohérence territoriale impose de repenser les conditions de la Gouvernance, et l'efficacité de ses relais techniques pour conduire le Briançonnais vers ses propres conditions de succès pour un développement plus durable dans l'intervalle 2015-2035.

- > La marque touristique du Briançonnais à faire connaître,
- > Toutes les énergies positives au service de la transition énergétique,
- > Une politique publique de l'habitat renforcée pour éviter le mal-logement,
- > Une compétence mutualisée autour des déplacements et des mobilités,
- > Une intervention publique décisive pour la sauvegarde de l'agriculture,
- > La couverture numérique du territoire.



**Projet 2015-2030  
changer d'échelle  
dans l'action  
intercommunale**

## fin DE LA PROCÉDURE

Une fois ce document réalisé, différentes étapes seront nécessaires pour l'approbation définitive du SCOT du Briançonnais.

### PHASE 4

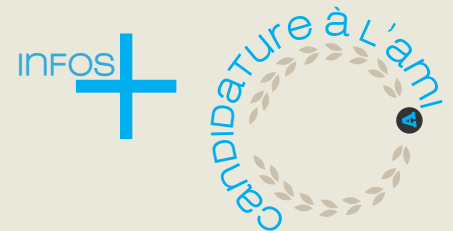
Finalisation et arrêt du projet du SCoT par le Conseil Communautaire

### PHASE 5

> La Consultation des Personnes Publiques Associées durée 3 mois pour vérifier qu'il n'y a pas d'incompatibilité avec les autres documents d'urbanisme.

> L'Enquête publique qui a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement sa durée est en général de 1 à 2 mois.

> L'approbation du SCoT par délibération du Conseil Communautaire.



### Transition énergétique dans les documents d'Urbanisme

Le SCoT du Briançonnais a répondu à l'Appel à Manifestation d'Intérêt avec succès puisque son dossier a été retenu. Cet appel a pour objet d'accompagner les structures porteuses de SCoT dans la traduction de ces enjeux dans leurs documents d'urbanisme. Le SCoT du Briançonnais est en cours de réalisation suivant une Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU avec une subvention de l'Ademe).

#### 5 AXES RETENUS :

- 1 • La consommation foncière
- 2 • Les Déplacements
- 3 • L'eau
- 4 • L'énergie et le climat
- 5 • Les déchets

## DEMARRAGE DU DOO

### PHASE 3

SEPT.  
2015

Dans le respect des orientations définies par le PADD, le DOO détermine les orientations générales de l'organisation de l'espace. Il définit les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces ruraux, naturels, agricoles et forestiers.

La CCB a donc entamé cette nouvelle phase toujours dans la concertation avec la population puisqu'après une première réunion a rassemblé les personnes publiques associées pour aborder la thématique des unités touristiques nouvelles. Début novembre, la CCB a organisé différents ateliers ouverts à tous, portant sur les thématiques suivantes

- > l'énergie et le tourisme
- > Les transports
- > l'agriculture et le logement



# #1 DOSSIER SITES REMARQUABLES

Le Briançonnais regorge de lieux remarquables et uniques. La Communauté de Communes du Briançonnais a décidé de vous faire découvrir ou redécouvrir ces sites au travers d'une série de reportages qui sera déclinée tout au long des prochains numéros du CCB Infos.

Une des particularités du territoire du Briançonnais est de posséder un grand nombre de sites emblématiques, qu'ils soient classés, inscrits ou non.

Nous nous attacherons dans ce numéro à vous présenter 3 sites naturels classés et de renommée internationale.

> Le JARDIN ALPIN

> La Vallée de La Clarée

> Le Plateau d'Emparis



qu'est ce que...  
?

LES SITES CLASSÉS ET INSCRITS sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national. Ces sites présentent des caractères historiques, artistiques, scientifiques, légendaires ou pittoresques qui les rendent d'intérêt général. Les lois relatives à leur protection datent du 21 avril 1906 et du 2 mai 1930 codifiées dans les articles du code de l'environnement français créés par l'ordonnance du 18 septembre 2000.

Les lois conduisent à protéger des espaces d'une très grande diversité :

- Espaces naturels qui méritent d'être préservés de toute urbanisation et de tout aménagement
- Paysages marqués tant par leurs caractéristiques naturelles que par l'empreinte de l'homme
- Parcs et jardins.
- Écrans paysagers des monuments et des ensembles monumentaux pour lesquels le périmètre de protection prévu par la loi modifiée du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques est insuffisant.

## JARDIN ALPIN DU COL DU LAURARET



- SITE CLASSÉ  
Arrêté du 4 Octobre 1934
- PROPRIÉTÉ  
Centre Communal d'Action Social  
de Villar d'Arène
- SUPERFICIE 1.98 ha

### MOTIVATION DE LA PROTECTION

Une note datant de 1934 présente le classement comme une approbation de l'oeuvre de l'Université de Grenoble. Ce jardin, créé en 1899 par le Touring Club, face aux glaciers de la Meije et dans le cadre grandiose du col du Lautaret est, en effet, placé sous l'autorité scientifique de l'Université de Grenoble.

### ETAT ACTUEL

Ce jardin, géré par l'Université de Grenoble, contient 2500 espèces, réparties dans 70 secteurs, qui rendent compte sur presque 2 ha de multiples écosystèmes et paysages : rochers, combe à neige, montagnes de l'Himalaya, du Japon ou d'Afrique...

Cet espace ouvert au public présente tout un ensemble de cheminements. Une maison comprenant salle d'exposition, magasin, billetterie a été construite au cours des années 90. Le jardin est ouvert au public du 15 Juin au 15 Septembre. La fréquentation estivale est relativement importante en raison d'une part de l'intérêt "intrinsèque" de cet espace et d'autre part en raison de la proximité du col Lautaret, point de passage touristique majeur.

## VALLÉES ETROITE ET DE LA CLARÉE

- SITE CLASSÉ  
Décret du 31 Juillet 1992
- PROPRIÉTÉ  
Mixte
- SUPERFICIE  
26000 ha environ



### MOTIVATION DE LA PROTECTION

Ces deux vallées constituent un site exceptionnel, sur le plan :

- esthétique et pittoresque : qualifié de “plus séduisante vallée du Briançonnais” par le Guide Michelin, le site de la Clarée est resté jusqu'à présent préservé et il importe de le protéger contre les menaces de dégradation ;
- culturel : le patrimoine bâti de la Clarée et de la vallée Etroite, et le paysage façonné par les pratiques agricoles, sylvicoles et pastorales sont autant d'éléments constitutifs

d'un équilibre traditionnel caractéristique en matière d'occupation de l'espace (...);  
- scientifique : le site de la Clarée comprend plusieurs stations botaniques très intéressantes : zone humide, tourbière...  
Par ailleurs, la démarche de classement s'inscrit dans une volonté de soutien à l'activité touristique du département des Hautes-Alpes

### ETAT ACTUEL

La Clarée et la Vallée Etroite constituent un espace de montagne particulièrement

préservé (paysage, architecture...) au sein du Briançonnais, après avoir longtemps été exposées à d'importants projets d'aménagement (équipement de domaine skiable, projet de voie rapide jusqu'au col de l'Echelle). Elles ont résolument orienté leur développement vers un tourisme doux, en favorisant une image très nature. Ce succès touristique, qui a redonné à ce territoire une dynamique démographique, a créé ou accentué certains travers : déprise agricole, envahissement automobile, nouvelle urbanisation plus ou moins bien intégrée...



### ETAT ACTUEL

Le site correspond à un plateau, formant une petite entité géographique calée entre plusieurs massifs l'Oisans, les Grandes Rousses, le massif de la Vanoise, les Arves et le Galibier. Il surplombe la vallée de la Romanche, par de hautes parois rocheuses et offre un point de vue remarquable sur la Meije et l'Oisans.

Cet espace écologiquement riche est, en effet, particulièrement sensible à toutes les activités susceptibles d'entraîner des phénomènes d'érosion, en raison de l'évolution lente de la végétation à cette altitude (moyenne de 2400 m). La forte fréquentation touristique entraîne une dégradation des sentiers et de leurs abords par piétinement (GR50, GR54, lacs avec pratiques du bivouac et du VTT). Le pastoralisme, pose également par endroit le problème du surpâturage. Enfin, l'accès motorisé au plateau, qui n'est pas limité aux seuls professionnels, pose un problème d'impact paysager et de dégradation de la végétation.

## PLATEAU D'EMPARIS

- SITE CLASSÉ  
Décret du 10 Septembre 1991
- PROPRIÉTÉ  
Mixte
- SUPERFICIE  
environ 2900 ha au total  
(avec les communes iséroises de Besse-en-Oisans et Mizoën), dont 1200 sur La Grave

### MOTIVATION DE LA PROTECTION

“Dès 1973, le Plateau d'Emparis figurait sur la liste des 100 sites prioritaires établie au niveau national sur un ensemble de 350 recensés dans le cadre du pré-inventaire des richesses naturelles de la France entrepris en 1969.(...) La situation géographique du plateau, son altitude, sa diversité géologique et pédologique alliées à la présence de lacs glaciaires, de zones humides et de nombreuses sources en font un refuge exceptionnel pour la flore et la faune.

# SERVICE URBANISME

La loi Alur a mis fin au 1<sup>er</sup> juillet 2015 à la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme dans les communes appartenant à des communautés de plus de 10 000 habitants.

A cette date, la Communauté de Communes du Briançonnais a créé un nouveau service commun d'instruction des Autorisations du Droit des Sols pour 11 des 13 communes de son territoire. Briançon ayant déjà un service d'urbanisme n'a pas souhaité intégrer cette mutualisation. Il en est de même pour Puy Saint Pierre bien que n'ayant pas de service dédié.

Le nouveau service de la CCB est en relation directe avec les mairies pour instruire, en lieu et place de l'Etat, les dossiers déposés. Le service urbain ne reçoit que sur rendez-vous avec l'accord express de la mairie concernée. Selon les résultats de l'instruction, la mairie peut fixer un rendez-vous entre les deux parties afin de répondre aux différentes interrogations du demandeur. La mairie reste l'interlocuteur privilégié des administrés.

Le service se compose de 3 personnes : une responsable et deux agents qui instruisent l'ensemble des dossiers des 11 communes.



CLÉMENCE  
RIVERIEUX

INTERVIEW



LE SERVICE  
EN QUELQUES  
CHIFFRES

## En 3 mois

- 191 dossiers ont été déposés en mairie
- 125 ont été transmis au service
- 88 sont en cours d'instruction
- 37 sont finalisés

Vous avez pris la direction du service au 1<sup>er</sup> juillet 2015. Concrètement quel est votre rôle ? En quoi consistent vos missions ?

Nous instruisons avec mes deux collègues toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme, qui comprennent le permis de construire, le permis de démolition le cas échéant, les permis d'aménager, les déclarations préalables plus les certificats d'urbanisme opérationnel pour l'ensemble des 11 communes ainsi que les certificats d'urbanisme d'information pour seulement 7 communes la Salle les Alpes, le Monétier les Bains, Villar d'Arène et Saint Chaffrey ayant décidé de les instruire elles-mêmes.

Toutefois, l'Etat reste compétent pour certains types de constructions bien particulières comme les ouvrages de production, de transport, de distribution et de stockage d'énergie, les installations nucléaires, les projets réalisés pour le compte d'Etats étrangers ou d'organisations internationales, de l'Etat, de ses établissements publics et concessionnaires ;

De plus, je coordonne le service, je fais de la veille juridique, afin de connaître toute nouvelle disposition juridique ou texte de loi qui serait en rapport avec notre activité.

Enfin, je suis en appui en cas de contentieux entre une commune et un pétitionnaire. J'apporte mon expertise juridique.

Quelles sont les différentes étapes de l'instruction d'un permis de construire et quelle est sa durée ?

La mairie reçoit le dossier du pétitionnaire et nous le transmet dans la semaine afin que nous puissions l'instruire. Nous avons de part et d'autre des obligations à respecter.

Nous vérifions les pièces et analysons le projet afin de s'assurer de sa conformité vis-à-vis du plan local d'urbanisme en cours dans la commune.

La mairie de son côté doit entrer en contact avec l'architecte des bâtiments de France si besoin, ERDF, la voirie tout ce qui concerne les réseaux... afin de leur demander leur avis.

De notre côté, nous avons obligation de rentrer en contact avec les services d'assainissement dès que le projet crée de la surface. Nous nous rapprochons également de la SEEF (Service Environnement Eau et Forêt), SDIS, risque ou les services agricultures. Nous devons consulter ces organismes lorsqu'ils sont partie prenante. En moyenne l'instruction d'un permis de construire dure entre 2 et 5 mois, sauf exception.

Une fois les avis reçus, nous formalisons une proposition que nous envoyons 10 jours avant la fin du délai d'instruction en mairie. Cette dernière prend attache ou non de notre proposition. En cas d'accord, la mairie prend un arrêté qui scelle définitivement le dossier.

Réunion de consolidation  
entre les Services Urbanisme de la CCB  
et des communes



## REGROUPEMENT DE LA MAISON ET LA RÉSIDENCE DES TRAVAILLEURS SAISONNIERS



La Maison des saisonniers a déménagé début août dans les locaux de la Résidence des Travailleurs Saisonniers à Briançon. Ce choix de regrouper les deux structures, en une, permet d'améliorer la qualité du service proposé aux usagers et en même temps de réduire les coûts d'exploitation.

Depuis le 3 août 2015, l'équipe de la Maison des Saisonniers vous accueille désormais dans ses nouveaux locaux.

### MAISON ET RÉSIDENCE DES SAISONNIERS DU BRIANÇONNAIS

Résidence Le Pin Cembro  
Appartement n°005-RDC gauche  
Chemin Fanton - 05100 Briançon  
Tél. 04 92 24 70 80  
saisonniers@ccbrianconnais.fr

**HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC**  
du lundi au jeudi 9h-12h/14h-17h30  
le vendredi : 9h-12h/14h-17h

### RÉ-OUVERTURE

## FOYER SOLIDARITÉ

1<sup>ER</sup> OCT.  
> 30 AVRIL

TOUS  
LES JOURS  
DE 19H  
À 7 H30

Toutes les personnes sans abri et sans ressources financières (hommes et femmes majeures) peuvent se présenter de leur propre chef ou bien sont adressées par le 115 ou d'autres services (Police Nationale et Municipale, Gendarmerie, Services des Urgences, différents services sociaux, Mission Jeunes).

Dans la journée les personnes ont la possibilité de rencontrer un travailleur social auprès du Service de Prévention Spécialisée : elles peuvent ainsi, en liaison avec d'autres services, être accompagnées dans leurs recherches d'emplois, de logement, leurs démarches de santé.

Foyer de Solidarité  
Hébergement d'urgence  
av. Jean Moulin  
05100 Briançon  
04 92 24 80 37  
sips@ccbrianconnais.fr

**Vous êtes arrivé en remplacement de Christiane Turc partie à la retraite le 29 avril 2015. Comment souhaitez-vous mener votre nouvelle mission au niveau du foyer solidarité et du service de prévention spécialisée ?**

*A ce jour je n'ai pas encore de recul sur le fonctionnement du foyer pour en tirer quelques conclusions que ce soit. La seule chose dont je suis malheureusement sûr, c'est que les subventions sont en baisse de 15 000 euros, ce qui va compliquer la tâche pour conserver le même niveau de service envers le public que nous accueillons. Pour tenter de faire face à cette nouvelle situation, j'ai la chance de disposer d'une équipe de trois veilleurs de nuit expérimentés et dévoués sur laquelle je compte bien m'appuyer pour gérer les équilibres.*

**Vous avez également repris la direction du service intercommunal de prévention spécialisée, quels projets souhaiteriez-vous mettre en place ?**

*La CCB vient de recruter une éducatrice spécialisée en septembre en remplacement d'un agent. L'équipe est composée à ce jour de 4 éducateurs spécialisés. Cette notion d'éducateur est très importante pour moi, ainsi que pour les élus. Je souhaiterais vraiment privilégier le champ de la protection de l'enfance et mettre en exergue la dimension éducative du service. Cela implique évidemment de s'orienter vers un public un peu plus jeune qu'actuellement. En tout état de cause il ne s'agit pas d'abandonner l'insertion sociale ou professionnelle, qui est malheureusement très liée à la conjoncture économique. Mais en suivant les plus jeunes, nous pourrions certainement anticiper et contrer une éventuelle rupture avec la société. Lutter contre l'exclusion sous toutes ses formes est la première mission d'un service tel que le nôtre.*

JEAN N'GOM



INTERVIEW

BIO  
EXPRESS

- Educateur sur Embrun
- Formation chef de service
- Responsable service d'accueil d'urgence pour mineurs

La CCB et la commune de Villard Saint Pancrace ont inauguré le Pôle Social jeudi 10 septembre 2015 en présence des élus, des partenaires institutionnels et de la population. Ce projet unique dans sa conception a pu voir le jour grâce à une forte volonté politique et au soutien de tous les partenaires. Cet équipement est la concrétisation de la volonté de mutualisation de nos collectivités, traduisant les liens étroits qui unissent les communes à leur intercommunalité.

Pour réaliser ce bâtiment, qui s'insère parfaitement dans le village et semble désormais « faire partie du paysage », il a fallu que les acteurs du projet, CCB, Commune de Villard-Saint-Pancrace, architecte, entreprises, surmontent :

## 4 DIFFICULTES

- > Une problématique architecturale, pour relier l'école, typique des écoles du début du XXe siècle, à la Mairie, d'architecture contemporaine, tout en respectant les vues de l'église, classée Monument historique.
- > Des questions épineuses de sécurité, du fait de la proximité immédiate de l'école primaire en activité ; certaines opérations plus risquées ont été effectuées en dehors de la présence des enfants : désamiantage et démolition de l'ancienne cantine, montage et démontage de la grue.
- > Un calendrier très serré : depuis la date de dépôt du permis de construire jusqu'à la réception des travaux, les contraintes liées aux subventions, en particulier au FEADER, ont imposé un rythme soutenu aux bureaux d'études comme aux entreprises.
- > Enfin, une complexité particulière, du fait de la mutualisation du projet entre CCB et Commune, qui avaient conclu une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée, et de la réalisation simultanée de la chaufferie bois par la Commune.



# 3 PROJETS EN 1

## LA MICRO-CRECHE DU MÉLÉZIN



Ouverte de puis le 1<sup>er</sup> septembre 2015, la micro-crèche accueille au maximum dix enfants de 6 mois à 4 ans. Sa surface est de 97,5m<sup>2</sup> + 70 m<sup>2</sup> d'espaces extérieur.

Le personnel se compose d'une directrice et de 3 animatrices dont une auxiliaire de puériculture ainsi qu'une animatrice / agent entretien à temps partiel  
*Horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi de 8h à 17h30 - Fermeture 4 semaines par an*

### Sa gestion

Suite au lancement d'une consultation en vue d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour une durée de 5 ans, c'est l'association des Loustics qui a été retenue. Implantée depuis plus de 20 ans sur le territoire du Briançonnais, l'association a été créée à l'initiative d'un collectif de parents en partenariat avec la collectivité. Elle gère actuellement la halte garderie des Loustics de 12 places située dans le quartier des Cros à Briançon et accueille en moyenne 50 enfants de 40 familles.

### Le Financement

*Coût du projet : 498 097 € dont 395 441 € de subventions réparties ainsi :*  
*La Caisse d'Allocations Familiales : 140 000 €*  
*la Région PACA 100 828 €*  
*le Département : 99 412€*  
*l'Europe avec le FEADER : 55 201 €*  
*CCB (autofinancement) : 102 655 €*

## LE PÔLE SOCIAL COMMUNAL



La collectivité a créé ce pôle social afin de garantir la tranquillité et la sérénité de l'accueil des enfants au sein de l'école communale et des personnes âgées. Accolé à l'école de Villard St Pancrace, cet équipement inter-générationnel comprend : une cantine scolaire, une cantine pour les aînés, une cuisine et une salle d'activités périscolaires et pour les aînés

### Fonctionnement de la structure

L'objectif à terme est de servir une centaine de repas avec un service pour les crèches en mouliné, la cantine scolaire, les aînés mais aussi le repas des ouvriers du Centre d'aide par le travail de Villard.

La commune a repris en régie ce service depuis la fin du mois d'août 3 personnes sont dédiées à cette tâche.

La commune dispose d'une structure moderne, bien adaptée à ses besoins, qui améliorera la vie quotidienne de ses concitoyens.



### Financement du Projet

Coût du Projet / 120 000 €  
dont + de 700 000 € de subventions à hauteur de 64% :  
l'Etat / DETR 201 389 €  
la Région PACA 110 774 €  
le Département : 200 602€  
l'Europe avec le FEADER : 166 409 €  
La Communauté de Communes : 32 000€

Du fait de la proximité des services publics (mairie, école, cantine) la commune a souhaité réaliser un réseau de chaleur en dessous du pôle social. Le chantier s'est terminé au mois de juin et les premiers tests ont été concluants. La commune se dote ainsi d'un équipement énergétique performant.

### Financement du Projet

Coût du Projet 173 699 €  
dont + de 106 317 € de subventions à hauteur de 61% :  
la Région PACA - ADEME 38 165 €  
le Département : 32 000€  
La Communauté de Communes : 36 152€

## LA CHAUFFERIE BOIS



SEBASTIEN FINE

INTERVIEW

Ce projet de pôle social unique dans le département est sans aucun doute le reflet de ce que la mutualisation peut apporter aux communes ?

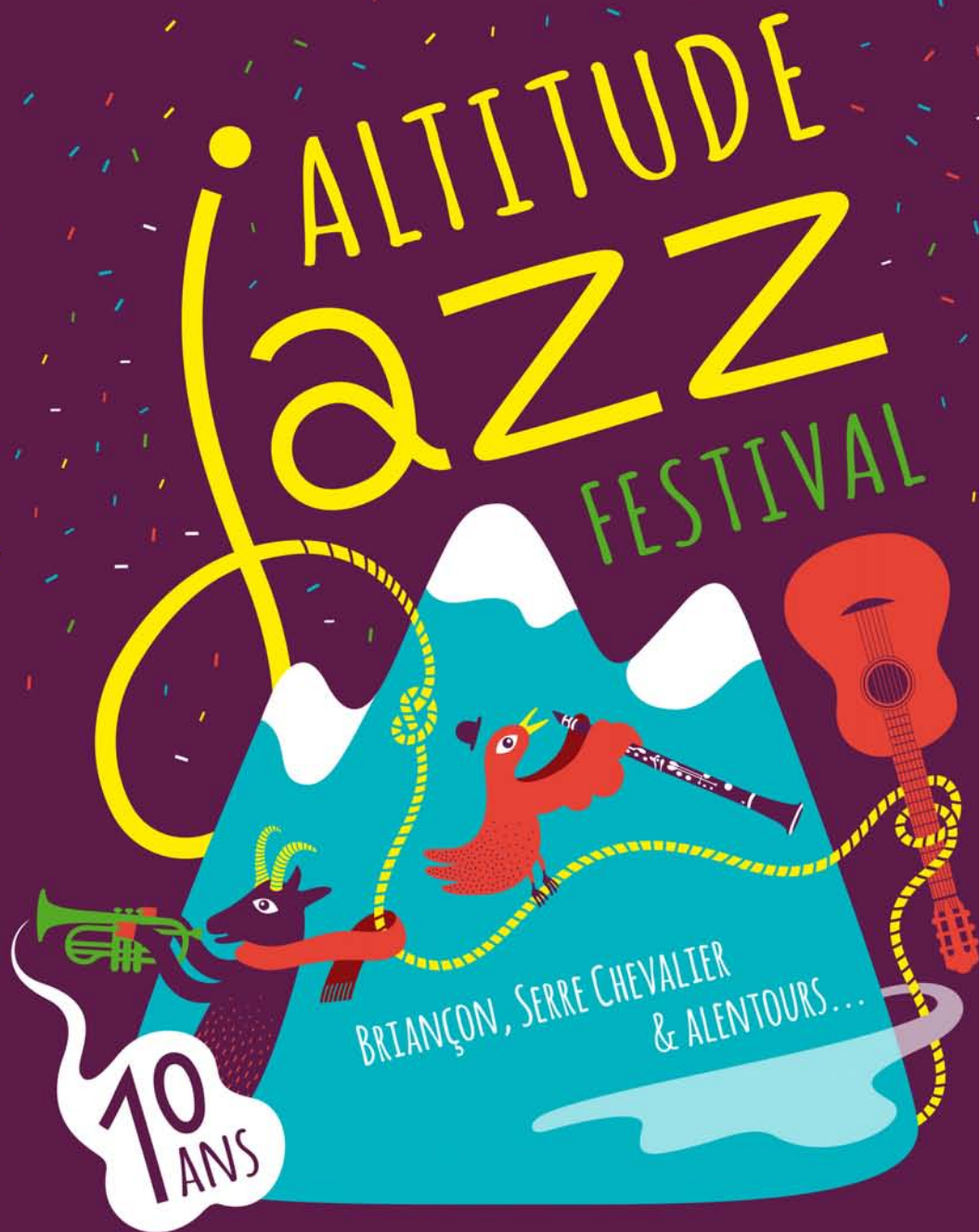
Nous en avons pleinement conscience. C'est certainement le plus grand projet jamais réalisé sur notre commune, tant sur le plan architectural, financier, que sur le plan social et intergénérationnel.

Ce projet n'aurait jamais vu le jour sans cette mutualisation de moyens avec la CCB et sans la pugnacité et la ténacité de notre précédent maire Laurence Fine, qui a porté ce dossier durant 5 ans et

que je tiens à remercier personnellement en lui rendant un chaleureux hommage.

Ce pôle permet de mettre en œuvre les conditions optimales d'un vivre ensemble entre les seniors et les plus jeunes. C'est le rôle de la collectivité de créer les conditions favorables pour garantir la tranquillité et la sérénité en ce qui concerne l'accueil des enfants et des personnes âgées. Sans oublier qu'il s'agit d'un véritable enjeu d'avenir.

En effet, c'est dès le plus jeune âge que l'on pose les jalons pour l'avenir, et c'est un devoir absolu de s'occuper de nos "Anciens" auxquels nous devons tout.



22 JAN ▶ 6 FÉV 2016

ZENZILE • FOOLISH SKA JAZZ ORCHESTRA • ANNE PACEO  
 UPTAKE • HADOUK QUARTET • METISMATIC • LES CHEVALS + ALLONYMOUS  
 SUPERSONIC (PLAY SUN RA) • SUPERGOMBO • MARCOS D. PROJECT ...  
 ET PLUS DE 40 CONCERTS...

[www.altitudejazz.com](http://www.altitudejazz.com) • 07 60 84 22 01